

Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE LONGEVILLE-LES-METZ**



**Rue Robert Schuman  
57050 LONGEVILLE-LES-METZ  
Téléphone : 03 87 30 12 42  
ccas@mairie-longeville-les-metz.org**

PHOTOS

**DOSSIER DE CANDIDATURE  
POUR LES JEUNES DE LONGEVILLE-LES-METZ DE 17 A 25 ANS  
Aide BAFA  BAFD**

Nom : \_\_\_\_\_ Epouse : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Célibataire  Marié  Autre, à préciser \_\_\_\_\_

Nom du responsable légal pour un mineur : \_\_\_\_\_

**1. Condition de logement :**

Autonome  Chez les parents  En foyer

Autres : \_\_\_\_\_

**2. Ressources :**

A charge des parents  Personnelles  Conjoint

A préciser : \_\_\_\_\_

**3. Situation scolaire :**

Lycéen  Etudiant

Niveau d'études : \_\_\_\_\_

**4. Situation professionnelle :**

Salarié(e) en CDI depuis : \_\_\_\_\_  CDD ou intérim

Apprentissage  Formation professionnelle  Demandeur d'emploi

A préciser : \_\_\_\_\_

## Motif de la demande et proposition de bénévolat

Expliquez votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)

---

---

---

---

---

## Documents à joindre obligatoirement pour présentation en Commission d'éligibilité :

- Avis de non-imposition sur les revenus, du candidat ou sa famille, de l'année qui précède la date de la demande,
- Carte d'identité et livret de famille,
- Quittance de loyer ou facture d'électricité récente et certificat d'hébergement des parents,
- Certificat de scolarité ou contrat de travail ou carte d'inscription à Pôle Emploi,
- Attestation d'inscription de l'organisme de formation de votre choix,
- Photo d'identité récente,
- Justificatif des autres aides sollicitées et attribuées.

**M** \_\_\_\_\_ sollicite l'aide financière du CCAS de la Ville de Longeville-lès-Metz pour commencer une formation BAFA ou BAFD lors du stage qui se déroulera **du** \_\_\_\_\_ **au** \_\_\_\_\_.

**M** \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur que les informations et renseignements portés sur cette demande sont exacts.

**M** \_\_\_\_\_ a pris aussi connaissance de la loi (Art 441-1 du Code Pénal) qui rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque serait rendu coupable de fraude ou de fausses déclarations ainsi que de la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qui s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est le CCAS de la Ville de Longeville-lès-Metz.

Date de dépôt du dossier à la Mairie de Longeville-lès-Metz : \_\_\_\_\_

Signature(s) du demandeur et  
du représentant légal pour les mineurs\*

\* Les signataires déclarent avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir une « aide au BAFA et au BAFD »

**POUR INFORMATION CETTE CHARTE VOUS SERA REMISE  
PUIS COMPLETEE LORSQUE LA CANDIDATURE SERA DECLAREE ELIGIBLE**

**Charte des engagements entre  
le CCAS de la Mairie de Longeville-lès-Metz  
et le bénéficiaire de l'« Aide au BAFA ou au BAFD à des jeunes  
Longevillois de 17 à 25 ans »**

**Entre**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_

**Et**

Le CCAS de Longeville-lès-Metz représenté par sa présidente, Madame Delphine FIRTION, dûment habilitée à cet effet par délibération du Conseil Administratif du 7 avril 2022.

**Préambule**

**Considérant** que l'objectif de cette aide est de favoriser l'accès des jeunes Longevillois au BAFA ou au BAFD et aux emplois saisonniers proposés dans les accueils de loisirs de la commune ou autre.

**Considérant** que l'obtention du BAFA ou du BAFD nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes ou de leurs familles,

**Considérant** que l'obtention du BAFA ou du BAFD, est un diplôme non professionnel nécessaire pour encadrer, de façon occasionnelle, des enfants ou des adolescents qui fréquentent les centres de vacances et de loisirs.

**Considérant** l'avis favorable du CCAS

**Considérant** qu'il convient en conséquence, par la présente charte, d'attribuer une aide au BAFA ou au BAFD, à **M** \_\_\_\_\_.

**Conformément** à la délibération du Conseil Administratif du CCAS du 7 avril 2022.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet**

Les signataires de la présente charte reconnaissent que l'aide attribuée constitue un enjeu d'insertion sociale et professionnelle.

Ils considèrent que cette aide repose sur une double démarche volontaire :

- Celle du bénéficiaire, qui s'engage à réaliser 30 heures d'animation auprès des accueils de loisirs périscolaires et/ou extrascolaires ou lors des manifestations du C.C.A.S et à suivre assidûment une formation au BAFA ou au BAFD, formalisée par la signature de la présente charte ;

- Celle du CCAS, qui octroie l'aide et qui suivra les actions concrètes réalisées par le bénéficiaire.

Ils s'engagent dans le cadre de la présente charte à mettre en œuvre tous les outils de réussite visant à l'obtention du BAFA ou du BAFD.

## **Article 2 : Les engagements du bénéficiaire**

**M**\_\_\_\_\_ s'engage à s'inscrire dans un organisme de formation de son choix pour suivre sa formation. Celle-ci intégrera les prestations suivantes :

- frais d'enregistrements,
- période de formation et lieu
- 1 présentation à l'épreuve du BAFA ou du BAFD

**M**\_\_\_\_\_ s'engage à l'issue de l'obtention du BAFA ou du BAFD, dans un délai de 1 an courant à partir du 1<sup>er</sup> jour d'obtention du brevet concerné, de réaliser 30 heures d'animations, pour bénéficier de l'aide attribuée d'un montant de 500 euros par le CCAS de Longeville-lès-Metz.

**M**\_\_\_\_\_ s'engage à réaliser ces 30 heures d'animation auprès des accueils de loisirs périscolaires et/ou extrascolaires ou lors des manifestations du C.C.A.S en vue d'y mener des animations.

En l'absence de la réalisation des dites animations ou de l'obtention du BAFA ou du BAFD et après audition du jeune par la commission du CCAS, l'aide pourra être remboursée au CCAS dès émission du titre par le service comptabilité.

## **Article 3 : Les engagements du CCAS**

Le CCAS versera directement à l'organisme de formation, sur présentation d'une facture, l'aide de 500 euros accordée à **M**\_\_\_\_\_.

Le CCAS bénéficiera de tous les renseignements pertinents concernant le bénéficiaire de ladite aide, afin de l'aider au mieux dans son parcours d'obtention du BAFA ou du BAFD.

## **Article 4 : Disposition spécifique**

Dès que **M**\_\_\_\_\_ aura réussi l'épreuve du BAFA ou du BAFD, il en informera par écrit le CCAS.

## **Article 5 : Disposition d'ordre général**

Les signataires de la présente s'engagent à veiller au respect de la présente charte « Aide BAFA ou BAFD ».

Fait en 2 exemplaires, à Longeville-lès-Metz, le \_\_\_\_\_

**Le (la) candidat(e)  
Le représentant légal pour les mineurs**

**La Présidente du C.C.A.S,  
Mairie de Longeville-lès-Metz  
Delphine FIRTION**